**OBJET : *Elections des membres du bureau du PETR***

Conformément aux articles L5211-2, L 5211-10 et L 212261 du CGCT, le bureau est composé du Président, d’un ou plusieurs vice-Présidents et éventuellement d’un ou plusieurs autres membres au sein du comité syndical,

***Vu*** le CGCT et notamment les articles L5211-1 et L2122-7,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Midi Corrézien en date du 24 octobre 2023 élisant Christian Derachinois comme représentant titulaire et Caroline Du Mas De Paysac comme représentante suppléante,

***Considérant*** que l’élection des membres du bureau se déroule au **scrutin secret et à la majorité absolue** parmi les membres du Comité syndical, si après deux tours de scrutin aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président propose de procéder à un nouveau vote afin de prendre en considération la démission de M. Michel CHARLOT de ses fonctions de représentant titulaire de la Communauté de communes Midi Corrézien au sein du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne.

Il est procédé à l’élection d’un nouveau membre du bureau.

A noter que celui-ci remplacera également M. Charlot, au sein des commissions Tourisme et Taxe de Séjour.

***Election du nouveau membre du bureau***

Le Président demande à l’assemblée s’il y a des candidats.

Nom et prénom des candidats :

* DERACHINOIS Christian

Les votes s’effectuent à bulletin secret. Après le vote, il est immédiatement procédé au dépouillement.

Après avoir procédé au dépouillement avec le secrétaire de séance et les assesseurs, le Président annonce les résultats du vote.

***Résultats du premier tour :***

**Nombre de délégués présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote :0**

**Nombre de votants (enveloppes déposées) :**

**Nombre de suffrages nuls : 0**

**Nombre de suffrages blancs : 0**

**Nombre de suffrages exprimés :**

**Majorité absolue :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS** | **NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS** | |
| **En chiffre** | **En toutes lettres** |
| Christian DERACHINOIS |  |  |

**Christian DERACHINOIS ayant obtenu la majorité absolue est proclamée membre du bureau du PETR et immédiatement installée dans ses fonctions.**

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le Président,

Jean-Pierre LASSERRE

|  |  |
| --- | --- |
| Affiché le |  |
|  |